

Cher client,

Par cette lettre, nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants. Hutchison Ports ECT Rotterdam introduira deux nouveaux tarifs de transport routier à partir du 1er janvier 2024.

Les tarifs, un Tarif climat et un Supplément d'étalement, y compris une Prime d'étalement, visent à contribuer aux objectifs climatiques et parvenir à un meilleur étalement du transport routier dans nos terminaux. Vous trouverez une description plus détaillée ci-après.

Tarif climat

Le Tarif climat vise à réaliser un transfert modal et à contribuer aux objectifs climatiques de manière plus générale. Le Tarif climat s'élève à 2,50 € par camion visiteur et s'applique aux terminaux ECT Delta et ECT Euromax. Le Tarif climat ne s'applique pas aux camions à zéro émission puisqu'ils contribuent aux objectifs climatiques.

Contexte

Depuis des années, des efforts sont déployés pour réaliser un transfert modal de la route vers les voies navigables et le rail. Jusqu'à présent, cette politique n'a guère été couronnée de succès. ECT est considéré comme coresponsable du succès de cette politique et abordé à ce propos. Grâce au Tarif climat, ECT déploie un moyen supplémentaire pour atteindre l'objectif visé.

En ce qui concerne les objectifs climatiques plus étendus, l'Union européenne et les gouvernements nationaux introduisent de plus en plus de lois et de réglementations afin de contrer les effets désastreux du changement climatique. En plus de soutenir cette politique, ECT est contraint d'assurer dès que possible la neutralité de ses propres processus sur le plan climatique. ECT a mis en place un programme d'investissement substantiel qui comprend notamment des investissements dans des équipements plus écologiques, l'augmentation de la capacité du réseau et des préparatifs pour la construction d'installations d'alimentation électrique à terre. La réduction des émissions d'azote en fait partie. Une condition absolue pour la poursuite du développement des terminaux. Les modalités de visite sont prises en compte dans les émissions d'azote du terminal. Le Tarif climat fait donc partie du programme de développement durable d'ECT. Comme indiqué, le tarif ne s'applique pas aux camions à zéro émission.

Supplément d'étalement et Prime d'étalement

Le Supplément d'étalement s'élève à 13,50 € pour les camions qui se rendent au terminal ECT Delta et/ou ECT Euromax les jours ouvrables entre 05h00 et 19h00. Le supplément est imposé par visite. Une Prime d'étalement sera introduite en même temps. Les camions qui se rendent au terminal la nuit et/ou le week-end bénéficient d'une réduction de 4,50 € par visite. La combinaison du Supplément et de la Prime d'étalement est soumise aux conditions suivantes : le supplément et la prime sont calculés séparément par terminal et par mois et facturés par mois. ECT n'effectue pas de versement, un maximum de trois visites de nuit et/ou de week-end peut compenser une visite de jour.

Contexte

Depuis des années, une répartition plus équilibrée de la présentation des camions dans nos terminaux fait l'objet de discussions au sein du secteur. Pendant la journée, la fréquentation est particulièrement importante alors que la nuit et les week-ends sont plus calmes. ECT est ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à ses clients depuis des décennies, mais cette possibilité n'a été que très peu exploitée. Cette situation a des conséquences négatives à la fois pour ECT et pour les chauffeurs qui risquent d'être confrontés à des temps d'attente. Il arrive ainsi régulièrement que des camions attendent sur la voie publique, ce qui provoque des embouteillages. ECT n'a donc pas d'autre choix que de prendre des mesures supplémentaires. Avec l'introduction du Supplément d'étalement, ECT vise à encourager une meilleure répartition du transport routier sur les 24 heures. Par l'introduction simultanée de la Prime d'étalement, nous répondons aux besoins des transporteurs qui visitent nos terminaux en dehors des heures d'affluence. L'introduction de ce supplément n'affecte pas la capacité des transporteurs à visiter nos terminaux à tout moment.

Facturation

La facturation des tarifs susmentionnés se fera par l'intermédiaire de MyTerminal, la plateforme numérique d'information logistique d'ECT. Une facture globale est établie par mois et par terminal au niveau de l'entreprise. Les visites d'entreprises individuelles des chauffeurs du transporteur servent de base. La CargoCard fait office de moyen d'enregistrement. La facture énumère toutes les visites effectuées par les camions aux terminaux au nom de l'entreprise (la base est le numéro EAN) au cours du mois en question. Le supplément d'étalement est automatiquement compensé par la prime d'étalement. La facture reprend une ventilation par niveau de visite.

Pour pouvoir facturer, les transporteurs routiers doivent être enregistrés sur MyTerminal avec leur numéro EAN. Dans les semaines à venir, les transporteurs routiers recevront de plus amples informations sur la procédure et les étapes à suivre. Si vous n'avez pas encore de compte MyTerminal, nous vous recommandons d'en créer un dès maintenant gratuitement via <https://myprofile.ect.nl/registration/>.

En conclusion

Nous pouvons imaginer que les informations ci-dessus soulèvent des questions. Nous avons l'intention de communiquer avec le secteur par e-mail, par l'application ECT et par le site web d'ECT. De plus amples informations peuvent également être trouvées sur www.ect.nl/en via News/Dossiers, où les informations actuelles seront publiées, y compris les 'frequently asked questions'. Un service d'assistance a été mis en place pour répondre aux questions concernant les nouveaux tarifs, la facturation et MyTerminal. Il est accessible via trucksupport@ect.nl.

Sincères salutations,

Hutchison Ports ECT Rotterdam